

# Transparence budgétaire : le Mali à la traine

Le Groupe de recherche en économie appliquée et théorique (GREAT-Mali) a organisé, les 25 et 26 août, au siège du Conseil national de la société civile, un atelier de dissémination des résultats de l'OBI 2021 (Indice de transparence budgétaire) couplé au renforcement des capacités des leaders des OSC et de la presse en plaidoyer. La cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence de Boubacar BOUGOUDO, chercheur à GREAT-Mali ; Bassidy DIABATE, Coordinateur du Groupe de suivi budgétaire ; Amidou TRAORE du Conseil national de la société civile...



Cet atelier avait comme objectif de disséminer les résultats de l'OBI 2021 auprès des acteurs de la société civile et de la presse et de renforcer les capacités des participants en plaidoyer budgétaire en vue d'identifier les axes de partenariat entre OSC pour la mise en place d'une Coalition pour la promotion de la transparence et de la participation des OSC au processus budgétaire au Mali. Ce fut l'occasion de partager les résultats OBI 2021 du Mali comparés aux résultats de certains pays de la sous-région ; de rappeler les principaux documents budgétaires évalués ; de connaître les scores du Mali aussi bien sur la transparence, la participation que sur le niveau de contrôle du processus budgétaire ; d'identifier des axes de plaidoyer en vue d'améliorer le score global du Mali ; de jeter les bases d'une collaboration des OSC sur la transparence budgétaire.

Dans ses explications, Boubacar BOUGOUDO a fait savoir que depuis 2010, le Mali était partie prenante du processus de l'Open Budget Index (OBI) qui est mis en œuvre dans plus d'une centaine de pays sur tous les continents. Selon lui, l'OBI évalue de façon indépendante le niveau de transparence, de participation et de contrôle du processus budgétaire par les organisations de la société civile tous les deux ans.

« Nonobstant l'existence du Code de transparence et différents textes sur la transparence, la participation et la redevabilité, le Mali peine à ouvrir suffisamment son processus budgétaire aux organisations de la société civile et aux citoyens, ce qui peut être source de faible engagement citoyen. Il faut noter que le budget de l'État est un instrument majeur de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités sociales. Au Mali, ce document essentiel d'impulsion de la croissance et du développement est élaboré et mis en œuvre par l'État central en lien avec les politiques publiques et sectorielles », a expliqué le responsable de GREAT-Mali. M. BOUGOUDO a insisté à dire que la transparence budgétaire était nécessaire pour l'engagement du public et la responsabilité du gouvernement dans le processus

budgétaire ; améliorer l'équité et la crédibilité des choix politiques ; améliorer l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre du budget ; réduire les possibilités de corruption / fuites et le contrôle des dépenses inutiles ; attirer les investissements et réduire les coûts d'emprunt.

Il a expliqué que l'Enquête sur le budget ouvert était une évaluation complète qui porte sur l'accès du public aux informations budgétaires en temps opportun et complet, pendant le processus budgétaire ; l'occasion pour le public de s'engager/participer dans le processus budgétaire. Aussi, elle permet le contrôle des pouvoirs des parlements et des institutions supérieures de contrôle (externes) basées sur des principes de bonne gestion financière convenus au niveau international (OCDE, FMI, INTOSAI, IBP). De même, l'on apprend que l'enquête sur le budget permet des comparaisons entre pays, et à travers du temps.

L'on retient que la transparence est applicable aussi bien dans l'accessibilité aux documents budgétaires que dans la qualité des renseignements qu'ils contiennent, sans oublier l'information sur les processus, les acteurs concernés, leurs rôles et responsabilités. Boubacar BOUGOUDO a fait comprendre que la transparence budgétaire n'est pas une finalité, mais une condition préalable à la participation du public et à la responsabilisation des gouvernants quant à la gestion des biens publics.

« Un budget qui n'est pas transparent, ni accessible, ni précis ne peut pas être correctement analysé encore moins évalué. Malgré sa difficulté de réalisation (complexité technique, processus politique, etc.), la transparence budgétaire est très importante. La démarche de transparence permet aux gouvernements

de rendre des comptes et d'informer des citoyens dans une démocratie. Il est attendu de la transparence la résolution d'un certain nombre de problèmes tels que : une déviation des ressources de leurs objets initiaux ; un mauvais ciblage des dépenses sur les priorités ; une faible production des résultats intermédiaires et finaux escomptés. La transparence devient un aspect clé de l'amélioration des résultats du développement », a soutenu le responsable de GREAT-Mali. Quant à la participation citoyenne, dira-t-il que cet exercice a pour fondement un principe démocratique, à savoir que toute personne touchée par une décision d'intérêt pour sa communauté devrait pouvoir y participer. Pour lui, il est nécessaire que les citoyens et la société civile aient une réelle possibilité de participer activement à la fixation des priorités et au processus décisionnel.

L'objectif étant de structurer le dialogue entre ces parties, de créer un environnement juridique favorable, de contribuer au développement de la société civile et d'encourager la participation citoyenne. Boubacar BOUGOUDO a expliqué que le contrôle budgétaire consistait à évaluer la mesure dans laquelle les gouvernements incluaient le public dans la prise de décision et le contrôle budgétaire, ainsi que le rôle du corps législatif et de l'institution supérieure de contrôle dans le processus budgétaire. Concernant les résultats 2021 de l'OBI sur le contrôle budgétaire, l'on apprend que le score du Mali est 8%, alors que le pour le Bénin c'est 67%, pour la Côte d'Ivoire c'est 47%, et pour le Tchad c'est 6%. Quant à la participation publique, le Mali est à 7% ; le RDC 35%, le Bénin 28% alors, le Burkina et le Tchad sont à 0%.

Toujours sur le contrôle budgétaire, le score du Mali est 11% en ce qui concerne le contrôle législatif et 67% pour l'audit. Comme mesures pour améliorer les scores de notre pays, il est recommandé de publier le Rapport préalable au budget et les Rapports en cours d'année en ligne en temps opportun ; produire et publier le projet de budget, la revue de milieu d'année, le rapport de fin d'année et le rapport d'audit en ligne en temps opportun. Pour améliorer la participation citoyenne, il est recommandé de mettre en place des mécanismes pilotes de suivi de l'exécution du budget, d'élargir les mécanismes lors de l'élaboration budgétaire ; prendre en compte les communautés vulnérables lors du processus budgétaire ; autoriser les citoyens et les OSC à témoigner lors des auditions avant le vote de la loi de finances ; autoriser les citoyens et les OSC à témoigner lors du vote de la loi de règlement. Aussi, l'on estime que l'Assemblée nationale devrait débattre de la politique budgétaire avant le dépôt du Projet de budget de l'exécutif et approuver les recommandations pour le budget à venir.

« Le Projet de budget de l'exécutif doit être soumis aux législateurs au moins deux mois avant le début de l'année budgétaire. Les commissions doivent examiner le projet de budget et publier les rapports en ligne avec leur analyse. L'Assemblée nationale doit approuver le projet de budget avant le début de l'année budgétaire. Une commission devrait suivre l'exécution budgétaire et publier les rapports en ligne. Veiller à ce que l'AN soit consulté avant les transferts de fonds (entre unités administratives, dépenses imprévues, etc.). Une commission législative devrait examiner le rapport d'audit et publier ses conclusions en lignes », sont entre autres recommandations faites par l'OBI pour améliorer les scores du Mali en matière de contrôle budgétaire.

PAR MODIBO KONE



**Entendre votre nom quand personne ne vous a appelé, est un signe probable d'une bonne santé mentale.**

Lorsqu'on entend des voix, il s'agit d'hallucinations verbales. Elles font partie de la famille des hallucinations auditives (son, bruit). Mais il existe aussi des hallucinations visuelles, olfactives, célesthésiques (impression qu'on vous touche), gustatives et auditives.

Une hallucination, de manière générale, correspond à la perception d'un phénomène qui n'est pas réel. Objectivement, il n'y a pas de bruit ou de voix, mais on entend tout de même ce phénomène.



C'est très variable. Vous pouvez avoir l'impression que quelqu'un vous parle, alors même que vous vous adressez à vous-même dans votre tête, ou parfois même, vous vous interpellez à haute voix. Parfois, c'est juste un son ou un mot, pas forcément une phrase complète.

**Si vous essayer de retenir un éternuement, vous pouvez rompre un vaisseau sanguin dans la tête ou dans le cou et mourir.**

Retenir un éternuement peut provoquer une infection, il peut aussi avoir des conséquences sur l'orbite d'un patient et provoquer des œdèmes de l'œil, mais également provoquer des maux de tête violents, des saignements de nez et même des syndromes méningés.

Les tympanes peuvent aussi être impactés par cette pratique, à cause entre autres de la pression de l'air. Les trompes d'Eustache (des tubes qui permettent de maintenir une pression constante et égales entre les deux tympanes) peuvent subir de sévères lésions.

La pression étant sérieusement perturbée, il peut en effet y avoir des risques de perte d'audition. S'empêcher d'éternuer, peut ainsi impacter toute une liste d'organes que les scientifiques ont listés : diaphragme, vaisseaux sanguins, yeux,...

Dans le pire des scénarios, retenir un éternuement peut même causer une rupture d'un vaisseau sanguin dans le cerveau en raison de l'élévation momentanée de la pression artérielle, causant ainsi la mort.

## Le Mali accélère son plan d'indépendance énergétique

Le Mali vient d'inaugurer des installations de 50 MW au niveau de Kati à travers la fourniture de générateurs par le groupe BDK de Youssouf Berrada, un ancien cadre du groupe Attijariwafa Bank aujourd'hui en pôle position dans le secteur de la finance, de l'immobilier et de l'énergie.

Cette livraison de générateurs représente pour la société Énergie du Mali (EDM SA), le début de l'exécution d'un plan d'indépendance énergétique qui vise à doter le pays de 180 MW d'ici la fin de l'année. Les générateurs en cours de livraison transitent par le port de Nouakchott, en Mauritanie, voie logistique de contournement des sanctions de la CEDEAO. Le Mali importe actuellement 100 MW d'énergie de la Côte d'Ivoire dans le cadre d'un contrat liant Énergie du Mali (EDM SA) et la Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE). Si Abidjan n'a encore jusque-là jamais menacé Bamako de rupture d'approvisionnement ou de règlement de ses arriérés, beaucoup de stratèges maliens sont d'avis que l'indépendance énergétique du pays vis-à-vis de ses voisins s'avère un impératif.

## ÇA S'EST PASSÉ UN 29 AOÛT...

29 août 1960 : une nouvelle phase de la crise du Mali s'est ouverte lundi 29 août 1960 avec l'arrivée simultanée à Bamako et à Dakar de deux délégations guinéennes : au Soudan ce sont Keita Fodeba, considéré comme le chef de l'aile gauche du bureau politique du parti démocratique guinéen, et Conte Seydou, ambassadeur de ce pays à Moscou, qui viennent s'entretenir avec Modibo Keita ; au Sénégal c'est M. Camara Damantang, personnalité de tendance plus modérée, qui est l'hôte de Mamadou Dia.

On a relevé que dans sa déclaration de lundi devant l'Assemblée de Bamako, Modibo Keita - qui semble prendre progressivement son parti d'une rupture durable avec Dakar - a déclaré que dorénavant deux débouchés s'offraient au Soudan, « les ports de Conakry et d'Abidjan ». Comme Sekou Touré, entre Dakar et Bamako on voit Modibo Keita vouloir tenir la balance égale entre ses deux possibles associés : Côte-d'Ivoire et Guinée. Une mission de la chambre de commerce de Bamako part en tout cas pour Abidjan.

29 août 1960 : l'assemblée malienne réunie lundi à Bamako a adopté une résolution spécifiant notamment que les représentants de la Fédération « regrettent vivement :

1°) que le haut représentant de la France au Mali n'ait pu respecter les clauses des accords de coopération en ce qui concerne la défense intérieure du Mali ;

2°) les termes du télégramme du président de Gaulle au président du gouvernement du Mali, laissant croire à l'éclatement du Mali alors que la sécession n'est constitutionnellement pas possible ;

3°) certaines manifestations inamicales des troupes françaises stationnées sur le territoire de la République soudanaise, au lendemain des événements des 19 et 20 août ».

Le président Modibo Keita a lu pour sa part une communication dans laquelle il a demandé aux Maliens du Soudan « de se considérer comme mobilisables à tout moment » et a réaffirmé que la République soudanaise ne serait pas le prolongement du marché du Sénégal et qu'elle cherche ailleurs des voies d'accès à la mer. « Les ports de Conakry et d'Abidjan sont tout indiqués », a-t-il dit. vivement applaudi par l'assemblée.

29 août 1960 : l'Union soudanaise et le Parlement de Bamako se concertent sur l'éventualité du voyage à Paris du président Modibo Keita Une véritable mobilisation des masses est en cours au Sénégal Tandis que les polémiques se poursuivent entre Dakar et Bamako sur les responsabi-

lités de la rupture et sur le rôle qu'auraient joué les militaires et gendarmes français dans les événements, les deux groupes s'affairent à consolider leur situation. A Bamako deux réunions politiques se déroulent lundi 29 août 1960 : la conférence générale des cadres du parti unique, l'Union soudanaise, et une session de l'Assemblée législative du Soudan. Ce n'est qu'à la suite de ces deux réunions que le président Modibo Keita pourrait décider son départ pour Paris.

29 août : Journée internationale contre les essais nucléaires C'est en 2009 que les Nations Unies ont proclamé la création de la Journée internationale contre les essais nucléaires et choisi pour la célébrer la date du 29 août. Cette ré-

Suite en page 7